



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Roussel-Uclaf

Question écrite n° 46408

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'initiative d'une OPA que vient de prendre la société Hoechst déjà actionnaire majoritaire, pour prendre le contrôle total de Roussel-Uclaf. L'Etat qui est présent à travers l'ERAP à hauteur de 4,28 % serait prêt à participer à une telle opération et à céder ainsi tout droit de regard quant à l'avenir d'une entreprise décisive en matière de santé et de recherche médicale. Toute la stratégie de cette société, dans la concurrence que se livrent quelques groupes pharmaceutiques de taille mondiale, n'hésite pas à procéder à des abandons de secteurs de recherche (comme récemment en matière de cancer du sein) au nom de la rentabilité. Elle lui demande en conséquence d'intervenir afin que la France n'accepte pas cette opération publique d'achat et que Roussel-Uclaf mette en avant une autre politique respectueuse de la santé publique et des exigences de la recherche.

Texte de la réponse

L'offre publique d'achat de Hoechst sur Roussel-Uclaf, annoncée le 11 décembre 1996, a été lancée conformément à la réglementation en vigueur. En particulier, elle a fait l'objet d'un examen préalable par le conseil des marchés financiers, qui l'a jugée recevable. Il s'agit d'une offre amicale, puisque Hoechst est l'actionnaire majoritaire de Roussel-Uclaf depuis 1974 et qu'elle a été acceptée par le conseil d'administration de Roussel-Uclaf. La décision prise par le Gouvernement d'apporter à l'offre les titres détenus par l'ERAP tient compte de l'intérêt patrimonial du secteur public, le prix offert par Hoechst étant généralement considéré comme avantageux par les analystes financiers, et des engagements pris par l'acquéreur auprès des autorités françaises dans les domaines industriel, de la recherche et de l'emploi : d'une part, Hoechst s'est engagé à perpétuer les activités de développement clinique et de recherche de Roussel-Uclaf en France et à ne pas réduire l'activité dans la chimie fine ; d'autre part, l'entreprise va par ailleurs créer un fonds de recherche en France afin de développer, en liaison étroite avec les organismes publics de recherche, des axes de recherche forts aussi bien en pharmacie qu'en chimie fine ; en outre, dans le cadre de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, Hoechst devrait embaucher au moins 700 collaborateurs en contrats à durée déterminée en France. Ces différents engagements paraissent de nature à garantir que la reorganisation du capital du groupe préservera de manière satisfaisante les intérêts français.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46408

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6538

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 814